

## Directives pour les auteurs des publications en langue française

---

### [1] NOTE PRÉLIMINAIRE

L'ouvrage de référence en matière de la composition de textes imprimés et des règles de typographie pour la langue française s'intitule *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*<sup>1</sup>. Les directives définies dans cette publication s'appliquent à la majorité des collections de Brepols Publishers pour lesquelles le français est la seule langue de publication ou la langue principale. Le présent document fournit un résumé moins détaillé et simplifié, complété de certaines informations spécifiques à des publications de Brepols Publishers.

Les auteurs de monographies et éditeurs d'ouvrages collectifs sont priés à suivre les règles définies dans ce document. Des cas particuliers ou des directives appropriées à une collection spécifique pourraient amener l'auteur ou l'éditeur à s'écarter des règles prévues. Si l'on observerait la nécessité d'un traitement spécial ou des difficultés qui n'auraient pas été discutées dans ces directives, il faudrait présenter ces cas spéciaux au directeur de collection.

Les points ci-dessous concernent :

- [2] la préparation du manuscrit ;
- [3] la ponctuation ;
- [4] les capitales ;
- [5] les nombres ;
- [6] les caractères italiques et romains ;
- [7] les abréviations ;
- [8] les citations ;
- [9] les références ;
- [10] la bibliographie.

### [2] PRÉPARATION DU MANUSCRIT : INSTRUCTIONS PRATIQUES

- [2.1] Les **manuscrits** doivent être soumis sous forme électronique. Avant de remettre le manuscrit, il faut contacter le directeur de collection afin de savoir s'il faut accompagner le fichier électronique d'une copie papier. Les manuscrits remis doivent être complets et le texte final. Des corrections d'auteur ne seront plus admises.
- [2.2] Un **style uniforme** pour les capitales, les sigles, les abréviations, la ponctuation, les titres et intertitres, etc. doit être observé tout au long du texte. En général, les sous-divisions du type 1.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2, etc. ne sont pas admises. L'option « numérotation automatique » (les icônes « Puces » et « Numérotation » situées dans la barre d'outils « Mise en forme ») peut être employée à condition qu'elle soit utilisée d'une manière uniforme et systématique à l'intérieur du manuscrit.
- [2.3] Les **possibilités de mise en page** offertes par le logiciel de traitement de texte, comme les italiques, les exposants, les petites capitales, etc. peuvent être utilisées, mais il ne faut pas imiter la mise en page finale. Afin de mettre en retrait un certain passage, il ne faut jamais employer les touches « tabulation » ou

---

<sup>1</sup> *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 2002<sup>5</sup>, 200 p.

« espace » placées sur le clavier, mais, en utilisant le logiciel Word, il faut cliquer sur les flèches situées en regard de « Retrait à gauche » pour augmenter ou diminuer le retrait gauche du paragraphe. Ces flèches se trouvent sous l'onglet « Mise en page ». En outre, les coupures de mots ne sont pas admises (afin d'éviter des coupures de mots dans le manuscrit, il faut indiquer cette option en cliquant sur « Coupure de mots », puis sur « Options de coupure de mots » sous l'onglet « Mise en page »).

- [2.4] Il faut toujours employer une **police Unicode**, aussi bien pour les caractères latins que pour les caractères non latins (grecs par exemple). Deux signes particuliers sont à noter : pour indiquer les mesures d'un objet, il faut employer × (caractère Unicode 00D7) au lieu de la lettre x, pour indiquer la date de décès † (caractère Unicode 2020) au lieu de +.
- [2.5] Sur le nombre et la disposition des images, à insérer dans le texte ou à grouper dans un ou plusieurs cahiers à l'intérieur ou à la fin du volume, il faut d'avance consulter le directeur de collection. Les images ne peuvent jamais être insérées dans un document Word, mais doivent être fournies comme fichiers isolés, nommés uniformément de la façon suivante : « image 001 » à « image 999 ». Dans le manuscrit, il ne faut insérer ni les images, ni les légendes correspondantes, ni les mentions de copyright : dans le texte même, on ne doit mettre que « [image 001] » au lieu où il convient d'insérer l'image. Les légendes et les crédits photographiques doivent être regroupés et fournis dans un fichier Word séparé.

### [3] PONCTUATION

- [3.1] Le **point**, la **virgule** et les **points de suspension** sont collés au mot qui précède. Le **deux-points**, le **point-virgule** et les **points d'interrogation** et **d'exclamation** en sont détachés par une espace insécable<sup>2</sup>. Une seule espace justifiante (pas deux) suit les signes de ponctuation. Les **guillemets** français ouvrant et fermant sont respectivement suivis et précédés d'une espace insécable.
- [3.2] À la fin d'un **titre**, le point, la virgule, le point-virgule et le deux-points doivent être supprimés. Les autres signes de ponctuation, y compris les points de suspension, d'interrogation et d'exclamation, sont conservés.
- [3.3] Si le dernier élément d'une phrase est une **abréviation** ou des **points de suspension**, on n'ajoute pas de point final supplémentaire. Les autres signes suivant le point abrégatif ou les points de suspension sont conservés.
- [3.4] On termine chaque paragraphe d'une **énumération**, sauf le dernier, par un point-virgule. Le dernier paragraphe se termine par une virgule quand la phrase se poursuit à la suite de l'énumération, sinon par un point. Si l'un des paragraphes se subdivise à son tour, chaque subdivision, sauf la dernière, est terminée par une virgule.
- [3.5] Les guillemets, qui servent à isoler une **citation** lorsque celle-ci est composée dans le corps et le caractère du texte, sont quasi toujours fermés avant la ponctuation (p. ex. Ces deux catégories de moyens caractérisent la « médecine sans médecin<sup>4</sup> », répandue aussi bien dans les couches sociales élevées que chez les humbles.). Ils sont fermés après la ponctuation uniquement dans le cas où la ponctuation est indissociablement liée à la citation.
- [3.6] Les **points de suspensions** sont un seul caractère (caractère Unicode 2026) au lieu de trois points successifs. S'ils sont mis pour remplacer un mot unique, ils sont précédés et suivis d'une espace normale (p. ex. affaire contre ... appelée le ... 1554). Lorsqu'ils signalent la suppression du début d'un texte, les points de suspension sont suivis d'une espace insécable ; lorsqu'ils signalent la suppression de la fin du texte, ils sont collés au dernier mot. Dans une citation, il faut mettre les points de suspension entre crochets afin de les distinguer des mêmes points imputables à l'auteur (voir aussi [8.5]).

---

<sup>2</sup> L'espace insécable sert à lier soit deux mots soit un mot et un signe qui ne peuvent pas être séparés à la fin d'une ligne et sert donc à éviter que l'un des deux soit rejeté et isolé en début de ligne. En utilisant le logiciel Word, l'espace insécable est obtenue en tapant la combinaison de touches ctrl + majuscule + espace. Ce logiciel ne permet pas de distinguer les espaces insécables normales et fines. Cette opération sera faite par l'imprimeur.

- [3.7] On emploie un **tiret simple** ou trait d'union entre deux mots (p. ex. entre-temps), mais on utilise le **tiret moyen** pour des incises dans la phrase (p. ex. nous pouvons dire – mais c'est une supposition – que...) ou pour forcer une ponctuation remplaçant une virgule ou un point-virgule. Le **tiret long**, suivi d'une virgule, est réservé pour la substitution d'un nom d'auteur dans une liste bibliographique (voir aussi [10.5]).
- [3.8] Pour les **apostrophes**, il faut utiliser (') au lieu de ('). En ce qui concerne les **guillemets**, il faut de préférence utiliser les guillemets français. Si les guillemets anglais sont employés, exceptionnellement et uniquement à l'intérieur d'un passage délimité lui-même par des guillemets français, il faut utiliser les guillemets soi-disant ouvrant-fermant ("xxx") et non les guillemets droits ("xxx").
- [3.9] On ne met pas de virgule avant une parenthèse, un tiret ou un crochet.

## [4] CAPITALES<sup>3</sup>

### [4.1] Majuscules

- [4.1.1] On emploie la capitale au **début d'une phrase**, c'est-à-dire après le point final et après les points d'exclamation, d'interrogation et de suspension, mais uniquement lorsque ceux-ci terminent effectivement la phrase.
- [4.1.2] Après le **deux-points**, on utilise en général une minuscule ; on n'utilise la majuscule que dans le cas où le deux-points introduit une citation en style direct.
- [4.1.3] Les majuscules doivent être **accentuées** (p. ex. *L'EXÉGÈSE DE LA BIBLE AU XIII<sup>e</sup> SIÈCLE* ; p. ex. À la recherche de...).
- [4.1.4] En général, c'est uniquement le mot initial de **titres d'œuvres et de revues**, qu'il soit un article défini ou pas, qui prend la majuscule (p. ex. *La couronne ou l'auréole* ; p. ex. *Devenir fou pour être sage* ; p. ex. *Histoire de la Révolution* ; p. ex. *Le Rouge et le Noir*).
- [4.1.5] Les **sigles** sont écrits en majuscules, toujours sans accents (p. ex. IRHT ; p. ex. CNRS ; p. ex. EPHE) tandis que les **acronymes**, c'est-à-dire les sigles longs prononçables comme un mot ordinaire, sont écrits en bas de casse avec capitale initiale (p. ex. Unesco).
- [4.1.6] En ce qui concerne les **énumérations** en plusieurs alinéas, on emploie une majuscule quand les entrées sont introduites par un numéro ou une lettre de classification suivis d'un point ; dans les autres cas – entrées introduites par un tiret, 1°, a), etc. – on emploie une minuscule.
- [4.1.7] On écrit le premier mot d'un **vers** avec majuscule.
- [4.1.8] La lettre initiale, c'est-à-dire capitale ou bas de casse, de noms géographiques, historiques et hiérarchiques, de divisions géologiques, d'institutions et de certains mots (comme église, saint, république, guerre, état, concile...) diffère selon le cas. Les noms des adeptes de religions ou de systèmes politiques, philosophiques, littéraires, etc. conservent la minuscule (p. ex. les chrétiens, les royalistes, un bénédictin). En ce qui concerne les noms d'ordres, des corps de l'État, d'écoles, de bibliothèques, de monuments et de rues, la majuscule se place au mot caractéristique, qui peut être un nom propre, un nom commun ayant fonction de nom propre ou un adjectif dérivé d'un nom propre ; exceptions à cette règle sont les grandes institutions et institutions à caractère unique (p. ex. l'ordre de Saint-Benoît ; p. ex. l'académie de Rennes >< l'Académie française ; p. ex. bibliothèque municipale de Clamart, bibliothèque Sainte-Geneviève >< Bibliothèque nationale ; p. ex. le musée du Louvre ; p. ex. le lycée Henri IV >< l'École des chartes).

---

<sup>3</sup> Il faut consulter la section « Nombres » pour les directives concernant les nombres qui s'écrivent en chiffres romains grandes ou petites capitales.

## [4.2] Petites capitales

- [4.2.1] Les petites capitales sont utilisées pour les noms d'auteur dans la **bibliographie** (voir aussi [10.5]). Placées devant les noms, les particules se composent également en petites capitales tandis que placées après eux, elles restent en bas de casse (voir aussi [10.2]). Attention : dans le texte même, les noms d'auteur sont écrits en bas de casse avec capitale initiale.
- [4.2.2] Les petites capitales sont employées pour l'abréviation du mot « **Figure** » indiquée en légende sous les illustrations (p. ex. FIG. 8. *Évangiles de Charles IX : l'évangéliste Luc*).

## [5] NOMBRES

- [5.1] Dans un texte courant, les **nombre inférieurs à cent** sont écrits en toutes lettres, sauf s'il s'agit d'énumérations, de tableaux, de données quantifiées ou d'indications de statistiques, qui sont composés de chiffres arabes. Les éléments constituant un nombre inférieur à cent sont liés soit par un trait d'union soit par la conjonction « et » (p. ex. cinquante-trois ; p. ex. trente et un). Les **nombre à partir de 101** sont écrits en chiffres arabes, mis à part les nombres placés en début de phrase et ceux représentant des quantités simples (p. ex. cinq cents ; p. ex. trois mille). Les nombres en chiffres arabes sont divisés en tranches de trois chiffres (tranches de mille) séparées par une espace insécable (pas de point). Or, si ces nombres ont fonction de numérotage (années, millésimes, pages, folios...), ils sont composés de chiffres collés. Les nombres décimaux sont toujours écrits avec une virgule, qui n'est ni précédée ni suivie d'une espace.
- [5.2] Dans les **séries de deux nombres**, on n'abrège pas l'un des deux, quand ils sont écrits en chiffres. Il est bel et bien possible de diviser les nombres écrits en lettres, mais uniquement quand il n'y a pas d'ambiguïté (p. ex. 1914-1918 et non 1914-18 ; p. ex. entre 5 000 et 10 000 manifestants >< entre cinq et dix mille manifestants). Les dates ne s'abrègent que dans certaines expressions (p. ex. les principes de 89 ; p. ex. Mai 68).
- [5.3] Les **dates**, sauf les mois, sont écrites en chiffres arabes (p. ex. le 18 juin 2008). Le nom du mois est écrit avec une lettre initiale bas de casse. Les **âges** sont composés en chiffres arabes lorsqu'ils expriment une durée de vie ; sinon, on les écrit en toutes lettres (p. ex. Mozart mourut à l'âge de 35 ans >< Il venait d'atteindre sa quinzième année). On emploie des chiffres romains grandes capitales pour numérotter les **millénaires** et pour les ans du **calendrier républicain**. Les **siècles** sont composés en chiffres romains petites capitales. Le mot siècle n'est jamais abrégé (p. ex. XIII<sup>e</sup> siècle >< XIII<sup>e</sup> s.).
- [5.4] On écrit l'indication de **sommes d'argent** en chiffres arabes. Les noms de la monnaie prennent une minuscule à l'initiale.
- [5.5] On emploie les chiffres romains grandes capitales pour les **régimes politiques, dynasties et assemblées** (p. ex. Henri IV). Exceptions : Premier Empire, Second Empire.
- [5.6] Les numéros des **livres** et des **vers de la Bible** sont composés en chiffres arabes (p. ex. 1 Co 2, 5).
- [5.7] Les **notes, paragraphes, vers** et **illustrations** sont indiqués en chiffres arabes.
- [5.8] Les **divisions principales d'un ouvrage**, c'est-à-dire annexes, appendices, livres, fascicules et tomes, sont composées en chiffres romains grandes capitales tandis que les numéros des chapitres sont donnés en chiffres romains petites capitales. Or, pour des raisons esthétiques, les numéros de chapitres mentionnés dans un titre, lui-même composé en grandes capitales, sont également composés en grandes capitales. Il est à remarquer que l'ordinal « premier », « première » est toujours écrit en toutes lettres.
- [5.9] Les numéros de **figures** se composent généralement en chiffres arabes tandis que les **planches** se numérotent en chiffres romains grandes capitales.
- [5.10] En ce qui concerne la numérotation explicite, les seules abréviations acceptées sont « n<sup>o</sup> » et « n<sup>os</sup> », suivies d'une espace insécable. L'abréviation « n. » est réservée pour indiquer une note (voir [10.7]).

## [6] CARACTÈRES ITALIQUES ET ROMAINS

- [6.1] Le caractère italique est à employer pour souligner un mot, une phrase ou un passage afin d'y **attirer l'attention** du lecteur. Tout abus dans l'usage en diminue évidemment l'efficacité et doit dès lors être évité. Les soulignements et les gras sont à éviter à tout prix. Une bonne alternative est l'emploi de caractères dilatés.
- [6.2] Il faut écrire en italiques les **titres** d'œuvres (ouvrages, collections, revues...) citées, mais en romains les noms de codes (p. ex. le Code Napoléon), les intitulés d'actes officiels (lois, décrets, conventions...), les noms de livres sacrés (comme la Bible, le Coran et le Talmud) et, notamment en peinture, les désignations de thèmes ou sujets traditionnels qui ne constituent pas de titres réels (p. ex. la Crucifixion ; p. ex. une Descente de croix). L'article défini précédant le titre de l'œuvre est écrit en italiques uniquement quand il fait indiscutablement partie du titre et n'est jamais traduit ni contracté (p. ex. *La Marseillaise*, *Les Misérables* > < *Illiade* et *l'Odyssée*).
- [6.3] Les **locutions latines** se composent en italiques (p. ex. *a priori*, *a fortiori*, *grosso modo*, *idem*, *sic...*). Certaines expressions francisées et passées dans le langage courant (p. ex. à priori, à fortiori, etc., cf., critérium, desiderata, duplicata, erratum, in-folio...) sont néanmoins composées en romains. Les **mots et expressions en langue étrangère** et en **variantes historiques du français** doivent figurer en italiques. Certains termes étrangers passés dans le langage courant se composent en romains (p. ex. leitmotiv, match, sketch, week-end...).
- [6.4] Les **noms de sociétés**, associations, centres, comités, compagnies, établissements, instituts, offices, ordres professionnels, syndicats, etc. s'écrivent en romains (p. ex. Institut de recherche et d'histoire des textes, Association pour l'Antiquité Tardive). Les noms de sociétés et organismes étrangers se composent également en romains.
- [6.5] Le texte d'une **légende**, accompagnant une figure, est écrit en italiques (p. ex. FIG. 8. *Évangiles de Charles IX : l'évangéliste Luc*).
- [6.6] On écrit les noms des **notes de musique** en italiques. Or, dans le titre d'œuvre, lui-même en italiques, les noms des notes de musique ne s'en distinguent pas (p. ex. une étude en *fa* dièse ; p. ex. *Messe en ut majeur*).
- [6.7] En ce qui concerne la **punctuation**, le point et la virgule sont en italiques si le mot qui les précède est en italiques, à l'exception d'un mot isolé (p. ex. après *Phèdre*, plus tard *Esther*) ; les signes séparés du mot par une espace (points d'exclamation et d'interrogation, point-virgule et deux-points) sont mis dans le même style que la phrase elle-même (quel que soit le style du dernier mot). Les deux parenthèses ainsi que les deux guillemets doivent être dans le même style (tous les deux en romains ou tous les deux en italiques). Les crochets sont toujours en romains.
- [6.8] Les sigles attribués à des manuscrits sont toujours écrits en italiques (p. ex. les manuscrits *A* et *Pa'*).

## [7] ABRÉVIATIONS

- [7.1] Les abréviations sont à **éviter dans le cours du texte**, mais elles sont employées de manière systématique dans les tableaux, notes, références et parties du texte composées entre parenthèses. Le **terme figure** est uniquement abrégé entre parenthèses, dans les notes, les rubriques bibliographiques et en légende sous les illustrations (voir aussi [4.2.2]). Le **mot saint** ne s'abrège qu'exceptionnellement dans les noms propres.
- [7.2] Il faut mettre un point après tout mot abrégé, sauf si l'abréviation se termine par la dernière lettre du mot (p. ex. Éts (établissements) ; p. ex. M<sup>c</sup> (Maître) ; p. ex. Mgr (Monseigneur)). Remarque : l'abréviation « eds » pour « éditeurs » ne s'utilise pas en français. Le **point abrégatif** n'exclut pas l'emploi de signes de punctuation, mais il s'unit avec le point final ou les points de suspension (voir aussi [3.3]). Les sigles et les



symboles d'unités métriques sont écrits sans points.

- [7.3] L'abréviation **etc.** est précédée d'une virgule et n'est jamais suivie de points de suspension, ni répétée. Cette abréviation ne peut pas être renvoyée au commencement de la ligne.
- [7.4] Pour les abréviations des livres de la **Bible**, il est recommandé d'utiliser celles indiquées dans la Bible de Jérusalem ou celles employées dans la Bible de Maredsous. Il faut néanmoins remarquer qu'il faut éviter à tout prix de mélanger les deux méthodes à l'intérieur d'une publication.
- [7.5] Une **liste** des abréviations de circonstance, c'est-à-dire mots suffisamment longs et fréquemment employés ainsi que titres de revues et ouvrages fréquemment cités, doit être prévue pour chaque volume.

## [8] CITATIONS

- [8.1] Les **citations courtes**, ne présentant pas de discontinuité avec le texte, sont intégrées au texte, composées dans le corps du texte et mises entre guillemets (pour la place des guillemets et des signes de ponctuation, voir [3.5]).

p. ex. ... selon Henri Pirenne « [...] les associations marchandes du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle n'ont rien d'exclusivement local<sup>34</sup> ». En effet...

- [8.2] Les **citations longues**, c'est-à-dire citations de plus de quarante mots de prose ou de plus de deux lignes de vers, sont composées en romains d'un corps inférieur à celui du texte, interligne simple, justifiées d'un retrait à droite, sans guillemets et isolées par des blancs.

p. ex.

... en témoigne la suite de sa carrière :

Si la mort de Charles V le priva d'un commanditaire de choix, le Maître du Policratique n'en poursuit pas moins après 1380 une activité intense et, bien que le fils et successeur du Sage Roi, Charles VI (1380-1424), qui ne fut jamais un bibliophile ardent et qui sombra dans la folie à partir de 1392, ne lui ait confié apparemment aucun manuscrit à illustrer, son carnet de commande resta jusqu'à la fin bien garni. C'était visiblement un artiste lancé et jouissant d'un certain renom auprès de la cour, qui continuait de travailler pour les membres les plus éminents de la famille royale et notamment pour le plus raffiné d'entre eux, Jean de Berry<sup>33</sup>.

En 1385, le maître...

- [8.3] Quand on cite, on doit **respecter strictement le texte original**, y compris sa typographie. Les sources primaires doivent être citées dans leur langue originale. Quand la **citation en latin ou langue étrangère** est introduite par un deux-points et aucun doute quant au caractère du passage n'est possible, la citation est composée en italiques, sans guillemets ; sinon, elle est composée en italiques et mise entre guillemets. Une traduction française du passage cité doit être fournie, soit en note de bas de page pour les citations longues, soit dans le texte même pour les citations courtes. Quand la citation courte n'est pas guillemetée, la traduction est composée en romains et placée entre guillemets. Dans le cas contraire, la traduction est composée en romains et placée entre parenthèses, à l'extérieur des guillemets appartenant à la citation (p. ex. Ceci montre que la bête est une multitude : en disant « *facit* » (elle fait), le texte indique qu'elle est unique ; en disant « *ut dent* » (ils mettent), il donne à entendre que ses supports sont nombreux.).
- [8.4] Pour les **citations en vers** dans un texte consécutif, la séparation des lignes est indiquée par une barre oblique (/), précédée et suivie d'une espace respectivement insécable et normale (p. ex. O Socrates plains de philosophie, | Senèque en mœurs et Anglax en pratique, | Ovide grans en ta poëterie). L'abréviation de vers est « v. », suivie d'une espace insécable. Les strophes sont indiquées par une double barre oblique (//).
- [8.5] **Indications à l'intérieur d'une citation** : pour une citation à l'intérieur d'une citation, des guillemets anglais ouvrants et fermants (" " et " ") sont à utiliser (voir aussi [3.8]). Pour indiquer dans une citation que le texte a été coupé, il faut utiliser [...]. Tous les éléments qu'on ajoute à l'intérieur d'une référence doivent être mis entre crochets ([xxx]) (voir aussi [3.6]). Si la citation comporte une erreur manifeste, il faut la reproduire telle quelle en ajoutant [*sic*] après l'erreur. Les mots rétablis sont à mettre entre crochets

obliques (<xxx>).

- [8.6] Il y a deux moyens pour **abrégé une citation**, soit en employant l'abréviation etc., à placer après le guillemet fermant, soit en employant des points de suspension (sans crochets), à placer avant le guillemet fermant.

## [9] RÉFÉRENCES

- [9.1] Dans le texte, l'**appel de note** est composé en chiffres arabes supérieurs sans parenthèses ; dans les titres, l'emploi de l'astérisque est à recommander. Les appels de note sont à numéroter d'une façon consécutive à l'intérieur d'un chapitre. L'appel de note suit immédiatement le mot ou le groupe de mots auquel il se rapporte et précède toujours le signe de ponctuation, à l'exception des points d'interrogation et d'exclamation (p. ex. ... plus précisément à cause de la nature du texte<sup>12</sup>). En fin de citation, il se place avant le guillemet fermant (p. ex. ... selon Henri Pirenne « [...] les associations marchandes du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle n'ont rien d'exclusivement local<sup>34</sup> »). Les notes de bas de page sont composées en romains d'un corps inférieur à celui du texte.

- [9.2.] Il existe deux méthodes pour référer aux sources : soit les références bibliographiques sont mises dans les notes de bas de page, soit elles sont placées dans le cours du texte. Il est à remarquer qu'il faut opter pour un des deux systèmes et que la combinaison de ces méthodes est absolument exclue à l'intérieur d'une publication. Il est également à noter que le choix de système a des répercussions au niveau de la bibliographie (voir [10.6]).

- [9.2.1] **Références bibliographiques dans les notes** : une référence bibliographique complète – le(s) nom(s) du ou des auteurs en petites capitales (le(s) prénom(s) réduit(s) à l'initiale/aux initiales précède(nt) toujours le nom de famille) ; le titre complet ; le nom de l'éditeur (optionnel), le lieu et la date de publication – avec indication de la page, figure en note de bas de page la première fois que la publication est citée dans le texte. Les fois suivantes, on peut utiliser une abréviation pour la désigner. Celle-ci doit être clairement explicitée dans la première citation ou dans la table d'abréviations (voir aussi [7.5]). On peut également reprendre la première citation par une abréviation latine (en italiques), avec indication de la page :

*ibid.* = *ibidem* (au même endroit) ;

*loc. cit.* = *loco citato* (à l'endroit cité) ;

*op. cit.* = *opere citato* (dans l'ouvrage cité ; l'abréviation *o. c.* n'est pas permise) ;

*art. cit.* = *articolo citato* (dans l'article cité ; l'abréviation *a. c.* n'est pas permise) ;

*id.* = *idem* (le même auteur).

Une fois la séquence d'abréviations latines interrompue, il vaut mieux reprendre le signalement bibliographique lors de la citation suivante de l'œuvre.

- [9.2.2] **Références dans le cours du texte** : cette méthode, moins recommandable, consiste à faire figurer dans le texte une indication qui renvoie à l'auteur, l'année de publication et, le cas échéant, la page. Si le nom de l'auteur est donné au fil du texte, l'année suit entre parenthèses, sinon le nom et l'année sont donnés entre parenthèses.

p. ex. C'est en utilisant ces éléments que nous nous proposons d'analyser les connecteurs et les articulations phrastiques de l'*Histoire des rois de France*, dont les principales composantes ont été appelées, sur les traces de G. Labory (1990) dans une précédente communication (Buridant, 2004).

## [10] BIBLIOGRAPHIE

- [10.1] Les **signalements bibliographiques** de toutes les publications citées dans le texte et dans les notes doivent être inclus dans la bibliographie.

- [10.2] La bibliographie est présentée selon l'**ordre alphabétique** du premier élément, c'est-à-dire le nom de

l'auteur ou, dans le cas d'une œuvre anonyme, le titre de la publication. Les particules nobiliaires n'influencent pas le classement alphabétique.

- [10.3] L'information indiquée dans la référence bibliographique doit être **transcrite** exactement comme elle se présente dans la source. Pour les titres des publications en langue étrangère, il faut notamment respecter l'emploi des capitales (p. ex. *The Church and Vernacular Literature in Medieval France*).
- [10.4] Il faut **séparer chaque élément** de la référence bibliographique de l'élément suivant par une virgule. La virgule qui suit le titre (écrit en italiques) doit être mise en romains. Le signalement bibliographique se termine par un point.
- [10.5] Il faut tenir compte des remarques suivantes en ce qui concerne le prénom et le **nom** de l'auteur ou des auteurs.
- Le nom de l'auteur est / les noms des auteurs sont écrit(s) en petites capitales.
  - Deux systèmes pour l'ordre nom – prénom sont admis :
    - avec prénom(s) développé(s) ; le prénom suit le nom entre parenthèses (p. ex. DOLBEAU (François)) ;
    - avec prénom(s) abrégé(s) ; l'initiale précède / les initiales précèdent le nom (p. ex. Fr. DOLBEAU).
  - Si plusieurs publications du même auteur sont incluses dans la bibliographie, on peut remplacer le nom d'auteur dans la seconde occurrence et celles ultérieures par un tiret long.  
DOLBEAU (François), « À propos du texte de la "Passio Marcelli Centurionis" », etc.  
—, « Le légendier de l'abbaye cistercienne de Clairmarais », etc.
  - Dans le cas où les prénoms sont réduits aux initiales, il faut aller jusqu'à la dernière consonne (p. ex. Chr. CANNUYER). En outre, s'il y en a plusieurs, il faut respecter un blanc (insécable) entre les initiales. (p. ex. M. C. LA ROCCA). Il faut mettre un tiret entre les initiales d'un prénom composé (p. ex. M.-P. LAFFITTE).
  - Dans le cas où il faut citer plusieurs auteurs, on sépare les divers noms par une virgule et on annonce le dernier auteur de la série par « et » (p. ex. CAILLET (Jean-Pierre) et LAFFITTE (Marie-Pierre)). Si l'ouvrage compte plus de trois auteurs, on mentionne uniquement le nom du premier auteur et on remplace les noms des autres auteurs par l'indication « et al. » en italiques ; l'abréviation « e. a. » n'est pas admise (p. ex. RENEVEY, D. *et al.*).
  - Dans le cas d'ouvrages édités, le nom est suivi de la mention de la responsabilité de l'auteur entre parenthèses (p. ex. E. BOZOKY (éd.)).
- [10.6] Les signalements bibliographiques de monographies, contributions dans un ouvrage collectif ou articles dans une revue se présentent de la façon suivante.
- **Remarque préliminaire** : le choix de méthode de référer (référence bibliographique soit dans les notes, soit dans le cours du texte) a des répercussions au niveau de la présentation dans la bibliographie, et plus en particulier sur la place de la date de publication dans le signalement bibliographique :
    - références bibliographiques dans les notes : la date de publication est placée vers la fin de la référence bibliographique, c'est-à-dire après le lieu de publication et, le cas échéant, l'éditeur commercial pour les monographies et les ouvrages collectifs ou après le numéro du tome et/ou du fascicule pour les revues ;  
p. ex. H. MILLET, *Le concile de Pise. Qui travaillait à l'union de l'Église d'Occident en 1409 ?*, Turnhout, Brepols Publishers, 2011, 443 p.
    - références bibliographiques dans le cours du texte : la date est fournie au début de la référence bibliographique, après le nom de l'auteur/des auteurs, et est placée entre parenthèses, sans virgule avant la parenthèse ouvrante.



p. ex. BURIDANT, Claude (2007), « Connecteurs et articulations du récit en ancien et moyen français : le cas de la *Chronique des rois de France* », in A. VANDERHEYDEN et al. (éd.), *Texte et discours en moyen français. Actes du XI<sup>e</sup> colloque international sur le moyen français*, Turnhout, Brepols, p. 73-94.

- S'il s'agit d'une **monographie** : (l'initiale du) prénom et le nom de l'auteur ou des auteurs (en petites capitales), le titre et le sous-titre de la publication (en italiques), le lieu de publication, le nom de l'éditeur commercial (optionnel), la date de publication, le cas échéant le titre de la collection et le numéro (titre de la collection en italiques, numéro en romains, ces deux éléments mis entre parenthèses, sans virgule avant la parenthèse ouvrante ni entre le nom et le numéro de la collection) et la pagination (nombre total des pages de la publication).

p. ex. E. BOZOKY, *Charmes et prières apotropaiques*, Turnhout, Brepols Publishers, 2003 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 86), 122 p.

- S'il s'agit d'une **contribution** dans un **ouvrage collectif** : (l'initiale du) prénom et le nom de l'auteur ou des auteurs (en petites capitales), le titre de la contribution (en romains entre guillemets), l'indication « in » (l'alternative « dans » est à éviter), l'initiale du prénom et le nom de l'éditeur ou des éditeurs (en petites capitales et suivis de la mention « éd. » entre parenthèses), le titre du recueil (en italiques), le lieu de publication, le nom de l'éditeur commercial (optionnel), la date de publication, le cas échéant le titre de la collection et le numéro (titre de la collection en italiques, numéro en romains, ces deux éléments mis entre parenthèses, sans virgule avant la parenthèse ouvrante ni entre le nom et le numéro de la collection) et la pagination (pages qu'occupe la contribution dans le recueil)

p. ex. A.-O. POILPRÉ, « La visibilité de Dieu dans les Bibles carolingiennes », in J.-P. CAILLET et M.-P. LAFFITTE (éd.), *Les manuscrits carolingiens. Actes du colloque de Paris, Bibliothèque nationale de France, le 4 mai 2007*, Turnhout, Brepols Publishers, 2009 (*Bibliologia* 27), p. 185-202.

- S'il s'agit d'un **article** dans une **revue**, (l'initiale du) prénom et le nom de l'auteur ou des auteurs (en petites capitales), le titre de l'article (en romains entre guillemets), le titre de la revue (en italiques), le numéro du tome et/ou du fascicule (en cas d'indication combinée, on sépare les deux numéros par un deux-points ou une barre oblique), l'année entre parenthèses (sans virgule avant les parenthèses) et la pagination (les pages qu'occupe l'article dans la revue).

p. ex. P. VAN DEUN, « Développements récents des recherches sur Maxime le Confesseur (1998-2009) », *Sacris Erudiri*, 48 (2009), p. 97-167.

[10.7] Il faut tenir compte de quelques particularités en ce qui concerne les **détails concernant la publication**.

- Lorsque la date de publication fait défaut, on utilise l'indication *s. d.* (= *sine dato*, sans date). Si le lieu de publication fait défaut, l'indication *s. l.* (= *sine loco*, sans lieu) est utilisée.
- S'il s'agit d'une édition autre que la première, le numéro de l'édition est indiqué par un chiffre en exposant après l'année (p. ex. 2005<sup>3</sup>).
- De préférence, il faut donner les formes françaises des noms de lieux d'édition lorsqu'elles existent (Londres, Turin, etc.).
- Les pages s'indiquent en chiffres arabes, à moins qu'il ne s'agisse d'une préface numérotée en chiffres romains tandis que le numéro du tome se compose en chiffres romains grandes capitales. Les abréviations indiquant les pages, notes, colonnes, lignes et folios sont toujours suivies d'une espace insécable :
  - indication de pages : p. nn-nn (l'abréviation « pp. » pour indiquer plusieurs pages est à éviter ; la pagination condensée avec des numéros inclusifs (p. ex. p. 61-4) n'est pas permise) ;

p. ex. indication des pages VI, 203 et 248 : p. VI, 203, 248.

p. ex. indication des pages 188 à 210 : p. 188-210.

p. ex. indication des pages 383 et suivantes : p. 383 suiv. (soit l'abréviation « suiv. », plutôt que « sv. », soit les abréviations « sq. » (= *sequiturque*) et « sqq. » (= *sequunturque*);

- indication des numéros de notes : p. nn, n. 99 ;
- indication des colonnes : col. nn (l'abréviation « c. » pour indiquer la colonne est à éviter);
- indication des lignes : p. nn, l. nn (l'abréviation « ll. » pour indiquer plusieurs lignes est à éviter);
- indication des folios : soit f. xx. (pour un folio) et ff. xx (pour plusieurs folios) soit fol. xx. ; l'indication des pages recto et verso est collée au numéro (p. ex. f. 70r ou éventuellement f. 70<sup>r</sup>);
- indication du tome : t. XX ;
- indication d'une nouvelle série : [n. s.].

[10.8] Les **documents électroniques** ne diffèrent en rien de ceux imprimés et doivent dès lors être inclus dans la bibliographie. Le signalement bibliographique de documents électroniques contient les mêmes informations et suit les mêmes règles de rédaction que pour les documents imprimés, mais avec ajout de certains éléments supplémentaires.

- Le type de support doit figurer entre crochets après le titre de l'ouvrage, de la monographie, du périodique ou de la base de données.
- L'avant-dernier élément de la référence bibliographique, obligatoire pour les publications en ligne, est l'adresse URL à laquelle le document peut être accédé ; les URL sont placées entre crochets obliques et précédées de l'indication « disponible sur ».
- La date de consultation de la référence, obligatoire pour les documents en ligne, termine le signalement bibliographique ; elle est placée entre parenthèses et précédée de la mention « consulté le ».

p. ex. L. M. GARCÍA, « Jurisdicción, propiedad y señorío en el espacio castellano del camino de Santiago (ss. XI y XX) », *Hispania* [en ligne], 68/228 (2008), p. 11-36, disponible sur <<http://hispania.revistas.csic.es/index.php/hispania/issue/view/7>> (consulté le 21 janvier 2011).

- L'édition ou la version du CD-ROM ou DVD se place entre le titre et le lieu de publication (p. ex. *In Principio* [DVD], version 16, Turnhout, Brepols Publishers, 2010.).

[10.9] Le signalement bibliographique des **éditions de sources** suit la séquence suivante.

- Nom de l'auteur historique en petites capitales (de préférence la graphie latine au nominatif) ; les noms commençant par « Pseudo » (abrégé « Ps. » suivi d'une espace) suivent leurs homonymes authentiques.
- Le titre de l'œuvre éditée (la forme telle qu'elle apparaît dans la publication), en italiques s'il s'agit d'une monographie, entre guillemets si l'édition a été publiée dans un ouvrage collectif ou une revue.
- Le nom de l'éditeur en romains bas de casse, précédé de l'indication « éd. ».
- Pour la suite du signalement bibliographique, il faut continuer les étapes décrites dans les points [9.6] et [9.7].

p. ex. BEATUS LIEBANENSIS, *In Apocalypsin B. Ioannis Apostoli Commentaria*, éd. A. del Campo, Madrid, 2004 (*BAC* 47), p. 6-641.

p. ex. MARIUS VICTORINUS, « De definitionibus », éd. Th. Stangel, in P. HADOT (éd.), *Marius Victorinus. Recherches sur sa vie et ses œuvres*, Paris, Institut d'Études Augustiniennes, 1971 (*Collection des Études augustiniennes* 44), p. 331-362.).